

Réponses aux questions sur l'épreuve pratique au bac S

Concernant les sujets	1
Concernant le déroulement de l'épreuve	1
Concernant la préparation.....	2
Concernant les enseignants.....	2
Concernant le matériel.....	3
Concernant la note	3
Questions diverses	3

Concernant les sujets

- La banque de sujets sera-t-elle renouvelée ?
Chaque année, 25 sujets sortiront de la banque de sujets et il y en aura donc au moins autant de nouveaux.
- Peut-on exploiter les sujets de l'an dernier ?
Bien sur ! Les sujets qui ont été utilisés une année deviennent publics. Ils peuvent servir de support à des activités en classe.
- Y a-t-il des sujets de spécialité ?
Il y en a quelques uns.
- Un élève de spécialité doit-il obligatoirement avoir un sujet de spécialité ?
Non. Il tire au sort parmi les sujets communs et ceux de spécialité. Pour des raisons de commodité, il serait judicieux de faire passer en même temps les élèves de spécialité.
- Quel est le nombre minimum de sujets qu'il convient de garder ?
Dans le cadre de l'expérimentation, il est recommandé de garder, selon la taille du lycée :
 - moins de 30 candidats : 3 sujets communs et 2 sujets de spécialité
 - Moins de 100 candidats : 6 sujets communs et 2 sujets de spécialité
 - Moins de 200 candidats : 10 sujets communs et 3 sujets de spécialité
 - plus de 201 candidats : 12 sujets communs et 4 sujets de spécialité

Concernant le déroulement de l'épreuve

- Quand seront connus les 25 sujets ?
Les sujets seront envoyés dans les établissements courant Avril.
- A quels moments les différents éléments d'un sujet deviennent-ils publics ?
Les descriptifs sont publics dès le début de l'année. Les fiches élèves deviennent publiques après l'épreuve. Les fiches professeurs et d'évaluation n'ont pas vocation à être publiques.
- Que faire pour empêcher la communication autour des sujets d'un élève à l'autre, d'un établissement à l'autre ?
Au sein d'un même établissement, les sujets peuvent être différents entre le matin et l'après-midi. On peut aussi prévoir (selon le nombre d'élève) de ne pas remettre un sujet tiré dans la boîte sur une même demi-journée.

- Y a-t-il une date obligatoire de passation ?
Dans la partie expérimentale, aucune date n'a été fixée. Le protocole prévoit uniquement la période fin mai-début juin et suggère de l'organiser en parallèle de les épreuves expérimentales de sciences physiques et sciences de la vie et de la terre.
- Y aura-t-il assez d'enseignants si différentes évaluations sont organisées en même temps (TPE, ...) ?
C'est une question d'organisation importante à soulever auprès du chef d'établissement. Rappelons que les examinateurs possibles ne sont pas uniquement les enseignants de terminale.
- Comment éviter que les élèves perdent des heures de cours avec cette nouvelle épreuve (pour les terminales qui passeraient l'épreuve avant la sortie des cours, et pour les élèves dont les professeurs sont pris par l'évaluation) ?
Si l'épreuve a lieu après la sortie des élèves, cette question est réglée pour les élèves de terminale, mais pourrait désorganiser les cours des 1ères et 2des. On peut alors imaginer que les examinateurs se relaient pour désorganiser le moins possible les cours. En tout état de cause, au sein de chaque établissement, on doit réfléchir à la meilleure organisation possible dans le cadre du protocole officiel.

Concernant la préparation

- Y aura-t-il des aménagements de programmes en vue de cette épreuve ?
Cette épreuve va évaluer des compétences qui sont déjà inscrites dans les programmes. A l'heure actuelle, les programmes restent inchangés.
- Y aura-t-il des aménagements d'horaires en vue de cette épreuve ?
Cette épreuve se prépare dans le cadre normal du cours et du travail quotidien en classe. Les enseignants ont à utiliser l'informatique dans leurs cours dès la seconde, conformément aux programmes. Les horaires d'enseignement des mathématiques restent inchangés.
- Comment préparer cette épreuve si les salles informatiques ne sont pas disponibles ?
Les négociations entre le rectorat et la région ont permis d'améliorer l'équipement informatique des lycées. Cette nouvelle épreuve est une occasion supplémentaire pour aboutir à des plannings de réservation mieux équilibrés. Toutefois, il faut rappeler que ces séances n'ont pas lieu chaque semaine et qu'un roulement entre plusieurs classes sur un même créneau (par exemple des modules de seconde alignés) peut faciliter l'accès de tous au matériel.
- Faut-il organiser des examens blancs ?
Ce n'est pas exclu, mais ce n'est pas vraiment nécessaire, étant entendu que les compétences à construire se travaillent dans l'ensemble des activités de la classe.

Concernant les enseignants

- Les enseignants qui n'ont jamais enseigné en terminale S seront-ils capables d'évaluer sans connaître finement le programme ?
Tous les enseignants sont susceptibles de le faire. Cette épreuve doit de toute façon se préparer au sein de l'équipe de mathématique, notamment pour ce qui concerne le choix et les attendus des sujets ainsi que le travail collégial d'entente sur l'évaluation.
De plus, les différentes fiches composant le sujet sont de nature à en faciliter l'appropriation.
- Y aura-t-il des formations pour les enseignants qui en auront besoin ?
Oui.
- Faut-il organiser une concertation sur les aides à apporter pendant l'épreuve ?

Cela est nécessaire et fait partie du travail d'entente préalable. Cette réflexion doit se faire lors du choix des sujets et de l'élaboration des grilles d'évaluation.

- Le temps de préparation est-il pris en compte dans les services ?
La participation aux examens fait partie des missions du professeur.

Concernant le matériel

- Y a-t-il une liste de logiciels conseillés ou imposés ?
Plusieurs instances délivrent des labels qui permettent de choisir des logiciels (par exemple les logiciels RIP pour l'Education Nationale, certains Conseils Généraux ont aussi des listes de logiciels autorisés sur leurs réseaux). Mais aucun logiciel n'est imposé, et on peut choisir d'utiliser un logiciel sans label pourvu qu'il puisse fonctionner sur le réseau du lycée.
- Est-ce qu'on peut imposer l'outil TICE à l'élève ?
Non, mais certains sujets proposent explicitement un choix à l'élève. Il convient alors de le respecter. Rappelons que la fiche élève n'est pas modifiable.
- Toutes les calculatrices sont-elles autorisées ?
Oui, dans le cadre de la réglementation officielle des examens.

Concernant la note

- La note compte-t-elle cette année pour l'attribution du baccalauréat ?
Non. Nous sommes dans le cadre d'une expérimentation
- Comment la note sera-t-elle arrondie ?
Pour l'instant les modalités d'arrondi ne sont pas arrêtées.

Questions diverses

- Quelle est la place de l'écrit dans cette épreuve ?
L'élève dispose d'une feuille qui lui sert à écrire ses calculs et des étapes de démonstrations. Il n'est pas attendu une rédaction complète du travail. Si une partie de raisonnement est dite à l'oral, on peut ne pas demander à l'élève de la rédiger. La feuille utilisée par le candidat sera ramassée en fin de séance. Elle en constitue la mémoire en plus des notes prises par l'examineur sur la grille d'évaluation.
- Pourquoi n'existe-t-il pas d'épreuve similaire en 1^{ère} L ? en section STG, ou ES ?
Quelle bonne idée ! De fait, la mise en place de cette épreuve pourrait aussi préfigurer d'autres comparables, mais rien n'est prévu pour l'instant.